

Commission cantonale vaudoise des monuments historiques

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **60 (1952)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMMISSION CANTONALE VAUDOISE DES MONUMENTS HISTORIQUES

RAPPORT DE L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL (30 juin 1950 - 30 juin 1951)

La période à laquelle est consacré le présent rapport a été très riche en travaux à des monuments et édifices architecturaux et en recherches préhistoriques. Cette abondance nous contraint à la brièveté.

A. MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS

I. RESTAURATIONS ACHÉVÉES

Assens. — La restauration de l'église mixte est achevée. Elle a donné d'excellents résultats. Architecte : M. F. Gilliard. Fresque nettoyée par M. Correvon.

Corsier. — La restauration de l'extérieur du temple et de l'intérieur du chœur est terminée. Le résultat est brillant ; en particulier la tour, avec ses bandes lombardes, ses arcatures en tuf et sa fière flèche en maçonnerie, est redevenue l'un des beaux monuments romans de notre pays. Les cadrans de l'horloge ont pu être rendus plus discrets qu'ils n'étaient. Une abside datant probablement du XI^e siècle et des tombes contemporaines ont été retrouvées sous le chœur. Le niveau des orgues a été abaissé pour dégager la fenêtre axiale du chœur. Architecte : M. Nicati. Peintures nettoyées par M. Correvon.

Lignerolle. — Deux étapes de la restauration du temple sont achevées. L'assainissement du sol, côté montagne, est terminé. La flèche a repris sa ligne traditionnelle ; l'horloge est devenue plus discrète. Architecte : M. Nibbio.

Prangins. — Le temple a vu sa si intéressante façade baroque remise en état ; l'intérieur de l'édifice présente maintenant un aspect satisfaisant. Architecte : M. J.-H. Guignard.

Saint-Légier. — La restauration intérieure du temple a été très consciencieusement conduite ; la très laide chaire a fait place à un ambon, inspiré des célèbres ambons romands, qui assure la liaison des deux chœurs d'époque différente ; les boiseries récentes qui accentuaient la chapelle Grand d'Hauteville, ont disparu. On a reproché au

dallage nouveau sa clarté — qui n'est pas différente pourtant de celle de l'ancien. Ce qu'il faudrait pouvoir entreprendre, c'est une modification de la peinture de la voûte (à laquelle il n'a pas été touché) ; sa couleur foncée est trop écrasante. Architectes : MM. Brügger ; vitraux de M. Ribas.

II. RESTAURATIONS EN COURS

Avenches. — Le clocher du temple va être restauré. En particulier les quatre lanternes d'angle, fort délabrées, seront l'objet de soins attentifs. La laide horloge disparaîtra ; une flèche dans le caractère de celles de la région est prévue. Architecte : M. de Sybourg.

A l'amphithéâtre romain, les travaux de fouille et ceux de reconstitution d'une partie des gradins se poursuivent, grâce au concours financier indispensable d'un mécène. Direction : M. Bourquin ; architecte : M. de Sybourg.

Au théâtre romain, des consolidations ont lieu.

L'Abbaye. — Le temple fait actuellement l'objet de travaux de rénovation. Architecte : M. F. Gilliard.

Lausanne. — Les considérables travaux du beffroi de la Cathédrale se poursuivent. Architecte : M. Virieux, architecte de l'Etat.

Payerne. — A l'abbatiale, les travaux de restauration de la chapelle Saint-Michel continuent. Les fenêtres anciennes sont rétablies sur le modèle de celle qui a été retrouvée intacte. Architecte : M. G. Bosset (assistant M. P. Margot).

Villarzel. — L'ancienne restauration de l'intérieur du temple, victime de la « mode » du début du siècle, fait l'objet d'une reprise. Architecte : M. G. Bosset.

III. MENUS TRAVAUX

Aubonne. — Au château, le plafond peint de la salle de Justice s'était affaissé ; il a été rétabli. Architecte : M. Jaccottet.

La flèche du temple a fait l'objet de travaux d'entretien (couverture).

Curtilles. — Une réfection de la toiture du temple a eu lieu.

Commugny. — On va modifier la tribune du temple, pour permettre la pose d'un orgue. Un vitrail dû à M^{lle} Fels a été posé ; il fait suite aux précédents, dus à la même artiste.

Lutry. — Une installation de chauffage à air pulsé a été installée au temple.

Moudon. — Une petite restauration du pavillon dit « La Pétrolière » a eu lieu.

Au temple de Saint-Etienne, un vitrail de M. Ch. Clément a été posé.



(Photo Guignard, Vevey)

L'église de Corsier

Ressudens. — Une nouvelle installation de chauffage a été placée au temple.

Vevey. — A l'église Saint-Martin, une série de vitraux, confectionnés il y a plusieurs années par M. Biéler, a été posée aux fenêtres nord. La couverture des quatre tourelles du clocher a été retenue.

Pully. — Au Prieuré, des travaux de restauration ont eu lieu.

Chexbres. — Un mur de soutènement de la Tour de Marsens s'est effondré par l'effet des abondantes pluies du printemps 1951. Le dommage était grave. Les travaux ont permis de distinguer les diverses étapes de construction de ce mur, qui fit partie de la chemise de la forteresse. Architecte : M. Naef.

Morges. — La stèle de Brionne-Rohan, enlevée pendant les travaux de rénovation du château, a repris sa place.

Bavois. — La foudre a abîmé la couverture de la vieille flèche. On en profite pour réparer une partie de la charpente devenue vétuste.

Gressy. — La très belle chaire Renaissance, victime des vers, fait l'objet des travaux d'ébénisterie nécessaires à sa conservation.

Lausanne. — La chapelle de Montheron a reçu deux nouveaux vitraux de M. Ribas ; ils complètent les précédentes œuvres du même artiste.

IV. PROJETS

Aubonne. — La restauration des admirables arcades de la cour du château reste à l'ordre du jour.

L'Isle. — Le projet de restauration du grand salon du château a fait quelques progrès. Architecte : M. F. Gilliard.

Goumoëns-la-Ville. — On prépare la restauration du temple de cette commune. Architecte : M. O. Magnin.

Lausanne. — L'église de Saint-François va être l'objet d'une révision ; le clocher voit son couronnement s'effriter ; la toiture d'une chapelle a besoin d'entretien. Les vitraux du chœur seront redressés et nettoyés. Architecte : M. Monneyron, architecte de la Ville.

Moudon. — L'église Saint-Etienne a grand besoin que sa restauration soit continuée. Une association s'en occupe activement. Architecte : M. F. Gilliard. Un projet de vitrail pour la grande verrière du chœur a été conçu par M. Ch. Clément.

Nyon. — Au château, des travaux de réfection des murs des terrasses vont être entrepris ; la pierre armoriée de 1572, qui surmonte le portail, tombe en morceaux sur les passants ; comme elle ne peut plus être restaurée, une copie prendra sa place. Il est également question de restaurer à assez bref délai la salle de Justice.

Yverdon. — La baisse des eaux du lac de Neuchâtel a entraîné l'assèchement des fondations du château, qui s'élève, suppose-t-on sur des

radiers et des pilotis de bois ; les fondations du donjon et des grosses tours bougent ; les tours s'inclinent vers l'extérieur ; le donjon est lézardé en quatre endroits ; la stabilité du monument n'est plus assurée. Si l'on veut éviter une catastrophe, il faudra effectuer de très gros travaux en sous-œuvre. Pour juger de l'importance des risques et des mesures à prendre, la Municipalité a demandé une étude à M. Gardiol, ingénieur.

B. ÉDIFICES NON CLASSÉS

I. TRAVAUX ACHEVÉS

Bursinel. — L'intérieur du temple a été retenu et décoré dans le goût du Directoire. Architecte : M. G. Bonnard (Bursinel).

Champagne. — L'église de cette commune a fait l'objet d'une rénovation. Architecte : M. Hugli.

Lonay. — Une restauration de l'intérieur du temple a eu lieu. Architecte : M. Cruchet.

Neyruz. — L'intérieur de la chapelle a été rénové. Architecte : M. Bastard.

Vich. — Une restauration nouvelle de l'intérieur de la chapelle est achevée. Architecte : M. Teysseire.

Villars-le-Comte. — La chapelle a également été rénovée.

II. TRAVAUX EN COURS

Assens. — L'église catholique fait l'objet d'importants travaux extérieurs et intérieurs. Architectes : M. Nibbio et M. Rosset.

Bex. — La chapelle des Plans a subi des tassements qui ont entraîné l'exécution de travaux importants.

Romanel. — L'intérieur de l'église fait l'objet d'une restauration. Architecte : M. F. Gilliard.

Vullierens. — Des travaux de restauration ont lieu à l'intérieur du temple. Architecte : M. Lavenex ; vitraux de M. C. Reymond.

C. PRÉHISTOIRE ET ANTIQUITÉ

I. FOUILLES SYSTÉMATIQUES

Baulmes. — Le crêt de Palet recèle une nécropole fouillée en 1943 — et demeurée indéterminée quant à sa date. Comme la commune projette de boiser ce crêt, une fouille méthodique de la nécropole a eu lieu. Elle a révélé vingt-deux ensevelissements. L'absence quasi

complète d'objets a rendu l'indentification du site difficile. Cependant, l'observation scrupuleuse des rites d'ensevelissement, la disposition des tombes et divers indices permettent d'y voir une nécropole du début du second âge du fer (la Tène I). La fouille a eu lieu avec le concours de huit étudiants venus des Universités de Lausanne, Genève, Berne et Bâle.

Tolochenaz. — Au Boiron, la gravière de la commune de Morges contient une nécropole déjà fouillée autrefois par F.-A. Forel. De nouveaux ossements ayant été mis à jour, une fouille a eu lieu avec le concours de MM. Spahni et Rigassi. Des tombes (dont une à incinération contenant sept vases) ont pu être sauvées. Il se confirme que l'on est en présence d'un cimetière de la fin de l'âge du bronze, et de la civilisation des champs d'urnes (env. 1000 av. J.-C.). La commune de Morges a aimablement procuré deux manœuvres pour faciliter le décapage du sol.

Saint-Prex. — Au moment où s'achevait la période pour laquelle ce rapport est rédigé, une nécropole burgonde très importante était découverte à Saint-Prex, au lieu dit « Sur le vieux Moulin » ; plus de soixante tombes ont été fouillées. La récolte ostéologique permettra une étude du peuplement de Saint-Prex aux temps mérovingiens. La récolte de mobilier est fort riche : scramasax, couteaux, vases, amulettes, colliers (dont un important exemplaire multicolore fort précieux) sont venus souligner l'intérêt de ce chantier, fouillé avec le concours momentané de M. Rigassi et permanent de M. Ph. Biro.

II. PETITES FOUILLES ET TROUVAILLES ISOLÉES

Chavannes-le-Chêne. — Un particulier a procédé, il y a quelques années, à une petite fouille, non autorisée d'ailleurs, au Vallon des Vaux. Il a remis au musée cantonal le produit de cette investigation ; parmi les tessons se trouvaient les morceaux d'un vase néolithique, relevant sans doute de la civilisation de Cortaillod, mais portant une décoration exceptionnelle, qui n'est connue qu'en France (Camp de Chassey) ou dans le sud de l'Allemagne (Stichkeramik) et qui ouvre des horizons inattendus sur les rapports des néolithiques de Chavannes-le-Chêne avec de lointaines peuplades.

Chessel. — Dans les dunes de sable (de formation éolienne) de la plaine du Rhône, quelques tombes sont apparues. Leur date demeure incertaine.

Dully. — Deux tombes ont été mises au jour par un labourage dans le vallon de la Dullive ; l'une d'elle a pu être fouillée ; elle semble appartenir à l'époque romaine.

Lausanne. — Au chemin du Couchant, la construction d'une chapelle catholique a fait découvrir des murs de l'époque romaine.

A la Maladière, la pose d'une canalisation par la ville de Lausanne a permis de découvrir des thermes romains.

A Bellerive, l'élargissement de la route derrière le bâtiment de la plage a provoqué la mise au jour de trois tombes en pleine terre, avec des squelettes en mauvais état. Difficiles à dater, ces ensevelissements sont probablement du moyen âge.

La Praz. — M. Spahni, auteur du livre consacré aux mégalithes de la Suisse, a découvert à La Praz une petite pierre à cupules, cassée en deux morceaux. Ce document étant susceptible de destruction, il l'a pris sous sa garde et remis au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire.

Nyon. — La création d'une cave à la Grand-rue, n° 10, a fait retrouver les bases (dé du stylobate et premier tambour) de trois colonnes d'époque romaine. On peut admettre, étant donné la proximité du carrefour des deux grandes voies romaines (*cardo* et *decumanus*) que l'on est en présence des restes d'un édifice bordant le forum primitif de Noviodunum (qui possède à cent mètres de là un forum secondaire). Il a été recueilli quelques tessons de céramique de même époque.

Orbe. — A l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Martin, des ossements (médiévaux sans doute) ont été retrouvés.

Yvorne. — Dans la maison de M. Isoz, aux Portes-Rouges, la création d'une cave a fait découvrir d'anciens ensevelissements. Il y a eu à proximité des tombes barbares.

D. ORGANISATION

I. LOI SUR LA CONSERVATION DES ANTIQUITÉS ET DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Grand Conseil a adopté cette loi, à l'élaboration de laquelle on travaillait depuis plusieurs années ; elle porte la date du 4 juin 1951. Elle est entrée en vigueur le 12 juin 1951.

Cet instrument législatif constitue un gros progrès ; il permettra de mieux défendre le patrimoine archéologique du pays. On ne peut que se réjouir des soins apportés à son élaboration par le Grand Conseil ; tous les députés qui sont intervenus lors de sa discussion l'ont fait dans le sens d'un renforcement de la protection recherchée.

L'arrêté d'exécution est à l'étude.

II. NORMES

Le Département de l'Instruction publique a adopté des normes réglant l'octroi d'autorisations de fouilles archéologiques à des particuliers ; ces règles ont pour but de réserver à des préhistoriens et archéo-

logues professionnels les investigations dans les sites et les régions qui offrent un intérêt de premier ordre.

Le Musée cantonal et l'archéologue cantonal ont de leur côté adopté un *modus vivendi* relatif à l'analyse et la conservation des ossements humains anciens découverts en sol vaudois.

E. DIVERS

1. *Arzier*. — Le passage des ruines d'Oujon dans le domaine cantonal n'est pas encore exécuté. Un projet de route est à l'étude ; s'il est adopté, la parcelle qui serait cédée à la commune d'Arzier en échange de la parcelle d'Oujon serait prise à un autre endroit que celui primitivement envisagé.

2. *Inventaire Troyon*. — Il y a plus d'un siècle, le célèbre archéologue Troyon avait procédé dans le canton de Vaud à un inventaire des antiquités et des monuments historiques. Le manuscrit de cet ouvrage inédit a été retrouvé par M. le professeur S. Perret, archéologue cantonal neuchâtelois ; ce dernier a bien voulu le faire copier à la machine à écrire et en remettre un exemplaire aux archives vaudoises des monuments historiques.

3. *Archives*. — Grâce à un aménagement nouveau du mobilier de classement, les archives des monuments historiques ont pu être triées. Il est désormais possible de les consulter. Reste à faire le fichier, œuvre de longue haleine.

4. *Ecoles normales*. — La direction des Ecoles normales a organisé un cours d'archéologie de quatre heures, qui fut donné par M^{lle} Reinbold, conservateur du musée cantonal, et par l'archéologue cantonal. Cette heureuse innovation permettra aux futurs instituteurs, si le cours est répété chaque année, de se rendre compte de l'importance des découvertes dont ils auront connaissance et de nous aider à en tirer la leçon.

5. *Liste des monuments classés*. — La réimpression de cette liste est à l'étude.

6. *Inventaire*. — Pour préparer les volumes édités par la Société d'histoire de l'art en Suisse qui seront consacrés au canton de Vaud (le premier paru est celui de MM. Bach et Blondel, consacré à la cathédrale de Lausanne), la Commission des monuments historiques a désigné des commissaires chargés d'établir la liste des monuments à publier.

De son côté, l'archéologue cantonal a trouvé les rédacteurs probables de deux des volumes en préparation.

7. *Visiteurs*. — Plusieurs de nos monuments historiques ont été honorés de la visite de deux institutions savantes : le Congrès pour

l'étude du haut moyen âge, et la Société suisse pour la conservation des châteaux et des ruines.

8. *Un grave problème.* — Il existe aujourd'hui une tendance conduisant des restaurateurs de nos églises à concevoir, dans celles de nos églises qui sont dépourvues d'un chœur, de pseudo-chœurs ; ces éléments sont créés en surélevant une partie des nefs, en abaissant au même endroit le plafond, et en élevant sur les côtés des parois qui relie le nouveau sol au faux plafond.

On obtient ainsi un chœur. Fort malheureusement, c'est parfois au détriment du volume primitif de l'édifice. Comme ceux de nos temples qui n'ont pas de chœur sont la plupart du temps des édifices conçus (notamment au XVIII^e siècle) pour le culte réformé, il s'agit de bâtiments qui n'ont pas « perdu » leur chœur au cours des temps, mais bel et bien d'auditoires aux proportions étudiées ; y introduire de pseudo-chœurs, c'est quelquefois commettre un outrage à l'architecture — et à une architecture cohérente et belle en soi.

Il faut souhaiter, pour éviter des conflits entre les restaurateurs et celui qui a le devoir de protéger des monuments encore intacts, que l'on renonce à de tels camouflages (car il ne s'agit de rien d'autre) — qui au surplus n'apportent rien de positif ni au culte, ni à la foi réformée.

La création de pseudo-chœurs doit être réservée aux édifices bouleversés au cours des temps, lorsqu'ils ont perdu les proportions données à leurs éléments par leurs constructeurs.

9. *Classement contesté.* — A X., une enquête publique a été ouverte en vue du classement d'une maison qui porte encore sur ses façades les restes d'une décoration du XVI^e siècle peut-être unique en terre vaudoise. La destruction de cette décoration est en effet projetée. Le propriétaire a formé opposition, se plaignant d'une restriction inopportune à sa « liberté ».

Hélas oui, la loi porte une atteinte, comme tant d'autres, à une certaine notion de la liberté. Mais c'est sans doute pour le bien de chacun, y compris celui du propriétaire qui pourrait bien se souvenir qu'avec la notion de liberté, née sur notre sol helvétique, est apparue certaine devise où il est dit notamment : « Un pour tous ».

A-t-on le droit de détruire une œuvre d'art ancien exceptionnelle ? La « liberté » va-t-elle jusqu'à la possibilité de priver chacun de ses concitoyens de la faculté d'admirer ce qui est une des gloires d'une petite cité ?

10. *Vitraux d'église.* — La pose de vitraux neufs dans nos églises est un éternel sujet de discussions. Nous voudrions obtenir de chacun, que ce soit le généreux donateur, le Conseil de paroisse ou le pasteur, qu'un vitrail soit offert sans lier au don ou au projet le nom d'un artiste.

Car en général l'artiste est choisi (imposé par le donateur souvent) sans tenir compte du lieu et de ses besoins.

Un concours, ou l'examen d'œuvres existantes, devraient seuls préparer le choix du peintre-verrier.

Nous voudrions aussi que lorsque, dans une église, on a déjà confié l'ornementation de fenêtres à un artiste, on ne s'adresse pas ensuite à d'autres peintres. Rien n'est plus laid, en définitive, qu'un échantillonnage de conceptions diverses ; la plupart de nos temples ont des dimensions modestes ; y avoir des vitraux de plusieurs mains, c'est opposer des tonalités, des palettes, des jeux de lumière et d'ombre qui peuvent très rarement s'harmoniser.

F. MUSÉES

(qui conservent des objets classés)

1. *Musée cantonal d'archéologie et d'histoire* (conservateur : M^{lle} A.-L. Reinbold).

L'effort principal a porté sur le tri des collections lacustres de l'âge du bronze et leur installation dans des vitrines aménagées pour elles. Nous renvoyons au surplus au rapport du musée, qui paraît dans le compte rendu du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

2. *Cabinet cantonal des médailles* (conservateur : M. Colin Martin).

La bibliothèque de travail s'est considérablement enrichie. Un fichier systématique important a été dressé pour les ouvrages de la bibliothèque et les articles parus en France et en Belgique depuis un siècle ; le fichier compte une centaine de rubriques. Un catalogue méthodique facilitera les recherches. Les chercheurs pourront disposer de ce matériel de classement.

3. *Musée cantonal romain d'Avenches* (conservateur : M. Pierre de Sybourg).

Diverses menues trouvailles ont enrichi les collections, dont le tri se poursuit. 250 fiches du catalogue ont été remplies.

4. *Musée de Vidy-Lausanne* (conservateur : M. Colin Martin).

Il n'y a pas eu de fouilles à Vidy, de telle manière que les collections n'ont pas augmenté. Des étiquettes explicatives sont venues compléter les vitrines. Diverses pièces importantes, dont les bronzes, ont été dessinées par un spécialiste pour servir de catalogue et faciliter les travaux scientifiques. Le terrain des fouilles a été entouré d'une barrière ; dès lors le relèvement de certains murs dégradés pourra être entrepris.

5. *Musée de Nyon* (conservateur : M. Edgar Pelichet).

Peu d'objets sont entrés dans les collections archéologiques, durant l'année écoulée. Les collections ont par contre été retriées et l'étiquetage complété. Une fouille a permis de déterminer le côté sud du forum primitif (Nyon comptant encore un forum secondaire). Ce travail a provoqué la découverte de divers tessons de céramique intéressants, ainsi que celle d'un petit vase-jouet.

6. *Musée d'Yverdon* (conservateur : M. Léon Michaud).

Les collections souffrent toujours du défaut de place. Elles se sont enrichies de trouvailles occasionnelles : quelques tessons lacustres, plusieurs monnaies, quelques objets d'époque romaine. Une certaine activité a régné dans des sections étrangères aux objets classés comme monuments historiques.

7. *Divers.*

Rien de particulier ne mérite d'être signalé au sujet d'autres collections conservant des objets classés.

Nyon, 18 octobre 1951.

L'archéologue cantonal :

EDGAR PELICHET.